

Séance du 26 février 2026

Publication sur le site de la ville le :

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 13 février 2026, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 23h11.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Christiane KÖNIG, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Josiane CHAUVIN, M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, M. Didier DUMONT, M. Dominique ROUX, Mme Blandine CHABRIER.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : D.MOULIN/M.PERRIN ; F. MANZONI/D. GUILLEUX ; G. JOBERT/B. DIRAND ; D. DUMONT/P. BENOIT.

Budget principal 2026 – Recours à l'emprunt

Afin de permettre le financement des investissements inscrits au budget principal 2026, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le recours à l'emprunt dans les conditions suivantes.

Le budget primitif 2026 prévoit un besoin de financement en section d'investissement nécessitant le recours à un emprunt, sans remettre en cause l'équilibre budgétaire ni la soutenabilité de la dette communale.

Il est ainsi proposé de recourir à un emprunt présentant les caractéristiques suivantes :

- Montant maximal : 600 000 €
- Nature : emprunt à moyen terme
- Type de taux : taux fixe
- Durée : 10, 15 ou 20 ans

Il est précisé que les offres seront analysées, le cas échéant, avec l'appui de la commission finances, et que le choix de l'organisme prêteur sera opéré dans le respect des conditions ci-dessus définies.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire ou son représentant à consulter les organismes bancaires et à réaliser l'emprunt dans les conditions définies ci-dessus, destiné au financement des investissements du budget principal ;
- précise que cet emprunt d'un montant maximal de 600 000 €, sera contracté à taux fixe, pour une durée de 10, 15 ou 20 ans ;
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR


